HUILE DE COUPE MINERALE INOX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:17/06/2015 Date de révision:17/06/2015 Remplace la fiche:25/02/2014 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : HUILE DE COUPE MINERALE INOX

Code du produit : 110505 et autres conditionnements

Type de produit : Lubrifiants

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle,Utilisation par les consommateurs

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VIRAX SAS
39, quai Marne
CS 40197
51206 EPERNAY Cedex

Tel: +33 (0)3 26 59 56 56 - Fax:+33 (0)3 26 59 56 60

Contact: hse@virax.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA/INRS (24h/24)		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Fermeture de sécurité pour enfants : Non

Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Amines, C11-14-ramifié, mono et dihexyl phosphates d'alkyles	(n° CAS) 80939-62-4 (Numéro CE) 279-632-6	<= 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Phénol, isopropylé, phosphate (3: 1) [Phosphate de triphényle> 5%]	(n° CAS) 68937-41-7 (Numéro CE) 273-066-3	< 1	Repr. 2, H361 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins généraux : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après ingestion : Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. EVITER LA FORMATION DE BROUILLARDS. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Produits incompatibles	:	Agent oxydant.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Lieu de stockage	:	Conserver à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	:	Eviter toute exposition inutile.
Vêtements de protection - sélection du matériau	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains	:	Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc butyle. Caoutchouc chloroprène
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les éclaboussures selon EN 166
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. EN 14387. Appareil respiratoire autonome, en cas d'urgence
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Huileux.
Couleur	:	clair.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 190 °C
Température d'auto-inflammation	:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	:	Non déterminée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,884 g/cm³ à 20°C
Solubilité	:	Eau: Pas ou peu miscible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	32 mm²/s mesurée à 40°C
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	6,5 - 0,53 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Craint la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Réagit avec les oxydants (forts).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Phénol, isopropylé, phosphate (3: 1) [Phosphate de triphényle> 5%] (68937-41-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: Non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer une légère irritation des yeux
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
pH: Non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun effet de sensibilisation connu
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

HUILE DE COUPE MINERALE INOX	
Viscosité, cinématique	32 mm²/s mesurée à 40°C

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

Ecologie - eau : Ils ne devraient jamais être déposés en des endroits où ils pourraient affecter la nappe phréatique ou les eaux de surface.

12.2. Persistance et dégradabilité

HUILE DE COUPE MINERALE INOX	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HUILE DE COUPE MINERALE INOX	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (ADN) : Non déterminé.

Désignation officielle de transport (RID) : Non déterminé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):	
3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Amines, C11-14-ramifié, mono et dihexyl phosphates d'alkyles - Phénol, isopropylé, phosphate (3: 1) [Phosphate de triphényle> 5%]
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Amines, C11-14-ramifié, mono et dihexyl phosphates d'alkyles - Phénol, isopropylé, phosphate (3: 1) [Phosphate de triphényle> 5%]
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	Amines, C11-14-ramifié, mono et dihexyl phosphates d'alkyles - Phénol, isopropylé, phosphate (3: 1) [Phosphate de triphényle> 5%]

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Toutes les sections	Modification de formule/réglementaire	Ajouté/modifié/Enlevé	

Abréviations et acronymes:	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
BCF	Facteur de bioconcentration
TLM	Tolérance limite médiane
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
EC50	Concentration médiane effective
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique

VLE/VME	Valeur limite d'exposition/Valeur Moyenne d'exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données	:	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Conseils de formation	:	Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.
Autres informations	:	S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit